

Infrastructures

Réponse à une consultation 01.04.2022

Modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et arrêté fédéral concernant le plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes

La politique de transfert mise en place par la Suisse fonctionne et a, dans la mesure de ses possibilités, réalisé ces dernières années les objectifs fixés. L'importance du trafic combiné accompagné (chaussée roulante) en tant qu'offre de transport n'a pourtant cessé de diminuer. Il est donc cohérent que la Confédération veuille suspendre sa promotion. economiesuisse estime cependant que les conditions-cadre proposées à cette fin dans le projet mis en consultation sont très généreuses (délai, ampleur des aides additionnelles). Des alternatives moins coûteuses et plus proches du marché doivent être étudiées avec sérieux. Les fonds supplémentaires devraient être investis dans l'avenir du transit plutôt que dans le passé.